



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LE LUNDI 9 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 9 juillet 2018 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse M^{me} Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, M^{me} Marie-Claude Parent, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée;
- 02- Adoption de l'ordre du jour;
- 03- Adoption du procès-verbal;
 - 3.1- Séance ordinaire du 11 juin 2018;
- 04- Approbation des comptes payables et payés;
- 05- Correspondance;
 - 5.1- FADOQ – Demande d'appui au projet Soutien à l'Aîné Vulnérable (SAVE – MRC Joliette);
 - 5.2- L'Association pulmonaire Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018;
 - 5.3- Demande de M. Frédérick Garceau – Coût des travaux d'infrastructures;
- 06- Trésorerie;
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 29 juin 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 07- Rapport des comités;
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
 - 8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2018;
 - 8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2018-057;
 - 8.3- Demande de dérogation mineure numéro 2018-059;
- 09- Avis de motion;
- 10- Adoption des règlements;
 - 10.1- Adoption du Règlement numéro 04-2018 concernant les modalités de publication des avis publics;
- 11- Affaires nouvelles et varia;
 - 11.1- Campagne de sensibilisation en sécurité de la MRC de Joliette - Participation;
 - 11.2- Alarme Valcam inc. – Contrat de services relatif à la centrale de surveillance pour le garage municipal;
 - 11.3- Description technique, rang Sainte-Rose – Mandat à Jean-Sébastien Coutu, arpenteur-géomètre (dossier Coop mobile);
 - 11.4- Traçage d'une ligne double sur la rue Papineau - Contrat additionnel à Lanauligne;
 - 11.5- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-1363 : travaux supplémentaires à la station d'épuration;
 - 11.6- Les Entreprises B. Champagne – Pièces de réserve pour les pompes submersibles d'égout;
 - 11.7- Les Entreprises B. Champagne - Clapets de retenue pour la station de pompage;
 - 11.8- Mandat à M. Luc Bossé pour des services en urbanisme;
 - 11.9- Nomination de M^{me} Catherine Roy à titre de signataire du compte de caisse de la Bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes;
 - 11.10- Loisir et Sport Lanaudière – Renouvellement d'adhésion;
 - 11.11- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité *Lourdes en fleurs* 2018;
 - 11.12- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité *Lourdes en saveurs* 2018;
 - 11.13- Ajout à la politique du camp de jour : modalités de remboursement;
 - 11.14- Regroupement des offices municipaux – Recommandation favorable à la fusion;
 - 11.15- Regroupement des offices municipaux – Nomination d'un représentant au Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11.16- Achat de trois lumières de rue – Philips;
 - 11.17- Nettoyage du cours d'eau Chaloupe – Avis de travaux au MDDELCC – Mandat à Ghyslain Lambert;
 - 11.18- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose – Paiement à Excavation Normand Majeau inc.;
 - 11.19- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose – Paiement à Ghyslain Lambert ing.;
 - 11.20- Abrogation de la résolution n° 2018-06-172;
 - 11.21- Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe – Nouveau contrat;
 - 12- Période de questions;
 - 13- Levée de l'assemblée.
-

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-198

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance ordinaire du 11 juin 2018

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2018-07-199

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2018-07-200

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 338 704,10 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- FADOQ – Demande d'appui au projet Soutien à l'Aîné Vulnérable (SAVE – MRC Joliette)

ATTENDU la demande de la FADOQ – Région Lanaudière pour un appui lors du dépôt d'un projet pour la MRC de Joliette dans le cadre de l'appel de projet 2018-2019 du programme Initiatives de travail de milieu auprès des Aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV);

ATTENDU QUE l'ITMAV a pour objectif l'embauche d'un travailleur de milieu afin de rejoindre les personnes âgées en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation;

ATTENDU QUE dans la région de Lanaudière, il y a actuellement trois ITMAV couvrant les territoires des MRC de Matawinie, Les Moulins ainsi que le secteur Brandon de la MRC de D'Autray et que la FADOQ – Région Lanaudière désire porter le déploiement sur le territoire de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE le conseil municipal pense qu'une telle initiative sera bénéfique pour le bien-être de ses citoyens âgés;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-201

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal appuie le projet d'Initiatives de travail de milieu auprès des Aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) et qu'il informera ses citoyens à l'égard de ce nouveau service, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.2- L'Association pulmonaire Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018

ATTENDU la demande de l'Association pulmonaire Québec pour participer à la 12^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-202

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 100 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de matériel de prévention des allergies afin de sensibiliser les enfants qui fréquentent le camp de jour en les faisant participer à une activité y étant reliée (ex. : dépliants, affiches et paquet de tatouages temporaires).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

5.3- Demande de M. Frédéric Garceau – Coût des travaux d'infrastructures

ATTENDU M. Frédéric Garceau désire procéder à la construction d'un 4 logements au 3941, rue Principale (route appartenant au MTQ);

ATTENDU QUE les infrastructures déjà en place sont conçues pour les fins de résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE M. Frédéric Garceau demande à la Municipalité qu'elle assume les coûts des modifications des infrastructures pour son multiplex pour ensuite lui être refacturés sur son compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-203

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal informe monsieur Garceau que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne donnera pas suite à sa demande, car elle ne peut payer les coûts de travaux reliés aux infrastructures d'un particulier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

06- TRÉSORERIE

6.1- Rapport de l'état des finances au 29 juin 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 29 juin 2018.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

M^{me} Marthe Blanchette fait un retour sur la soirée cinéma du vendredi 6 juillet dernier. Une centaine de personnes ont assisté à la présentation du film Un raccourci dans le temps. Ce fut une belle soirée, un bon film, mais avec le temps froid qu'il faisait, les gens sont partis rapidement. Le prochain événement aura lieu le dimanche 15 juillet avec la présentation de la pièce de théâtre intitulée Tom Sawyer. Ensuite, au mois d'août, il y aura la fête de la famille.

M. Pierre Venne mentionne à l'assemblée que lors de la prochaine rencontre, il parlera des statistiques de la Sûreté du Québec. Suite à une rencontre qu'il a eue avec la policière Stéphanie Samuel, il rapporte qu'il y a trop de vitesse sur la rue Principale. Beaucoup de contraventions ont été émises. Il faudrait peut-être revoir les limites de vitesse pour ce secteur, puisque la vitesse passe de 90 km/h à 50 km/h sans y aller progressivement.

M. Michel Picard indique à l'assemblée que le dossier Lourdes en fleurs va très bien. La période pour les inscriptions est terminée depuis vendredi dernier. Il y a 41 inscriptions, incluant 8 inscriptions hors concours.



08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2018 préparé par M. Benoit Pelletier, urbaniste.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2018-057

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée et complétée par la propriétaire, M^{me} Judith Lessard, le 25 mai 2018;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la propriété située au 2021, rue Adam à Notre-Dame-de-Lourdes (lot n° 518 955);

ATTENDU QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation de deux bâtiments secondaires existants, soit le pavillon de jardin qui est construit à 0,85 mètre de la construction principale au lieu de 3 mètres (art.7.4.4 b) zonage), et le cabanon qui est construit à 0,98 mètre de la limite, alors qu'une marge de 1,20 mètre est exigée (art.7.4.4 a) zonage);

ATTENDU QUE madame Lessard a fait la demande du permis n° 2013-113 pour la construction d'un bâtiment accessoire, soit son cabanon;

ATTENDU QUE le cabanon est construit sur des blocs, ce qui facilite le déplacement du bâtiment secondaire pour le rendre conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU QUE le pavillon de jardin a été aménagé sans permis, ce qui contrevient au règlement sur les permis et les certificats d'autorisation de la Municipalité (n° 08-1989). L'implantation du pavillon représente une dérogation de trop grande ampleur dû à une différence de 2,15 mètres avec le règlement de zonage de la Municipalité (n° 05-1992);

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-204

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, refuse la demande de dérogation mineure n° 2018-057 telle que présentée et que l'implantation des bâtiments doit être rendu conforme aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8.3- Demande de dérogation mineure numéro 2018-059

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée et complétée par M^{me} Marie-Elen Ayotte, le 28 mai 2018;



ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la propriété située au 5340, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes (Lot n° 5187639);

ATTENDU QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire existant construit à 0,92 mètre de la marge arrière au lieu de 1,20 mètre (art.7.4.4 a) zonage);

ATTENDU QUE le permis 1982-039 indique la construction d'un bâtiment secondaire de 26 pieds par 20 pieds d'une hauteur maximale de 10 pieds à une distance de « +/- 3 pieds » de la marge latérale, il n'est toutefois pas mention de la marge arrière. De plus, le permis est accompagné d'une déclaration en vertu de la LPTAQ;

ATTENDU QU'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne semblera pas causer de préjudice au voisinage ainsi qu'au demandeur;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure répond aux critères principaux imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-205

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accorde la demande de dérogation mineure n° 2018-059 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

09- AVIS DE MOTION

10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1- Adoption du Règlement numéro 04-2018 concernant les modalités de publication des avis publics

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, la mairesse mentionne que l'objet du règlement concerne le fonctionnement prochain de l'affichage qui aura lieu sur le babillard près de l'entrée de l'hôtel de ville, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

RÈGLEMENT 04-2018

RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du Code municipal, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 11 juin 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2018-07-206

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 **Avis publics assujettis**

Les avis publics assujettis aux dispositions du règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Article 2 **Publication**

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter du 10 juillet 2018, publiés sur le site Internet et à l'hôtel de ville de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Article 3 **Affichage**

Les avis publics continueront d'être affichés sur le babillard extérieur, situé près de l'entrée de l'hôtel de ville.

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dates	
Avis de motion :	11 juin 2018
Adoption du règlement :	9 juillet 2018
Avis d'entrée en vigueur :	10 juillet 2018

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

11.1- **Campagne de sensibilisation en sécurité de la MRC de Joliette - Participation**

ATTENDU QUE le sous-comité du Comité de sécurité publique – Sûreté du Québec travaille à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation en sécurité pour l'ensemble du territoire de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est en accord pour participer annuellement à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette;

ATTENDU QU'une contribution d'environ 400,00 \$ par ville ou municipalité, sera nécessaire pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-207

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De participer annuellement à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette et de contribuer pour un montant maximal de 400 \$;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

De transmettre une copie conforme de la présente à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.2- Alarme Valcam inc. - Contrat de services relatif à la centrale de surveillance pour le garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise Alarme Valcam inc. et que celle-ci propose de renouveler l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-208

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

D'octroyer le contrat de services relatif à la centrale de surveillance numérique digitale auprès d'Alarme Valcam inc., au montant de 160,00 \$, plus les taxes applicables, pour le garage municipal, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.3- Description technique, rang Sainte-Rose – Mandat à Jean-Sébastien Coutu, arpenteur-géomètre (dossier Coop mobile)

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2017-03-90, le conseil municipal a consenti à la mise en place d'une servitude de tuyauterie d'égout sanitaire en faveur de Coop mobile, laquelle passera sous le rang Sainte-Rose afin de conduire un éventuel effluent en provenance du système vers le cours d'eau s'y trouvant;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2017-11-317, le conseil municipal a mandaté M^e Diane Leblanc de procéder à la rédaction de l'acte notarié requis à cette servitude de tuyauterie d'égout sanitaire en faveur de Coop mobile;

ATTENDU QUE la préparation de cet acte nécessite la préparation d'une description technique pour la canalisation qui traversera le rang Sainte-Rose;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-209

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

De mandater l'arpenteur-géomètre Jean-Sébastien Coutu à produire la description technique requise et d'autoriser la dépense de 800,00 \$, plus les taxes applicables, à titre d'honoraires professionnels dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.4- Tracage d'une ligne double sur la rue Papineau - Contrat additionnel à Lanauligne

ATTENDU la résolution n° 2018-06-188 autorisant le tracage de lignes jaunes simples et doubles et de lignes de rive blanches sur la rue Mathias, la rue Papineau et le rang Sainte-Rose Est et Ouest, pour un montant de 5 125,00 \$, plus les taxes applicables, par Lanauligne (2013) inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire un changement concernant ses travaux de lignage sur la rue Papineau, soit de faire faire une ligne double au centre au lieu d'une ligne simple, sur une distance de 1,2 km;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-210

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le tracage de la ligne double au centre de la rue Papineau par Lanauligne (2013) inc. et accepte de payer un montant additionnel de 250,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.5- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-1363 : travaux supplémentaires à la station d'épuration

ATTENDU QUE suite à une alarme à la station d'épuration, Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois de mai pour effectuer des travaux supplémentaires, tels que décrits à la facture n° FA-18-1363 (situation problématique vacuum, installation d'une pompe manquante, remplacement de la flotte de départ des pompes, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-211

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture n° FA-18-1363, au montant de 277,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc., pour services professionnels rendus causés par des travaux supplémentaires à la station d'épuration.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.6- Les Entreprises B. Champagne – Pièces de réserve pour les pompes submersibles d'égout

ATTENDU QU'en cas de bris, il est nécessaire de posséder des pièces de réserve pour les pompes submersibles d'égout de la station de pompage, soit :

- 2 ensembles complets de joints toriques;
- 2 impellers;
- 2 anneaux d'usure en bronze;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-212

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 4 690,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de pièces de réserve auprès de la compagnie Les Entreprises B. Champagne inc., selon sa soumission n° S-1178 du 11 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.7- Les Entreprises B. Champagne – Clapets de retenue pour la station de pompage

ATTENDU QU'un clapet de retenue est défectueux sur une des conduites à l'intérieur de la station de pompage d'eaux usées et qu'un second est désuet;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-213

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 3 396,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de 2 clapets de retenue de 4 pouces par la compagnie Les Entreprises B. Champagne inc., selon sa soumission n° S-1186 du 26 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.8- Mandat à M. Luc Bossé pour des services en urbanisme

ATTENDU les besoins du Service d'urbanisme pour la période estivale qui est plus achalandée;

ATTENDU les services offerts par M. Luc Bossé, urbaniste-conseil, qui pourrait agir à titre de sous-traitant pour la Municipalité;



EN CONSÉQUENCE,

2018-07-214

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

De mandater M. Luc Bossé, urbaniste-conseil, à titre de sous-traitant pour la Municipalité pour le Service d'urbanisme, au taux de 35 \$/heure, à raison de 3 jours/semaine, et ce, pour une période de 6 à 8 semaines maximales. Des frais de kilométrages peuvent être ajoutés selon les besoins du service.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.9- Nomination de M^{me} Catherine Roy à titre de signataire du compte de caisse de la Bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU l'entrée en fonction de M^{me} Catherine Roy à titre de responsable de la bibliothèque, suite au départ de M^{me} Johanne Vincent pour la retraite;

ATTENDU QUE madame Roy doit agir à titre de signataire au compte pour la Bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-215

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

De nommer M^{me} Catherine Roy à titre de personne signataire au compte de la Bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes et de l'autoriser à signer les documents requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10- Loisir et Sport Lanaudière – Renouvellement d'adhésion

2018-07-216

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion 2018 à Loisir et Sport Lanaudière en déboursant un montant de 125 \$ sans taxe applicable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.11- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité Lourdes en fleurs 2018

ATTENDU QUE le comité d'organisation de l'activité a préparé les prévisions budgétaires nécessaires à la tenue de l'événement;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-217

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la présentation de l'activité Lourdes en fleurs, ainsi que le budget de revenus et de dépenses, tel que déposé par le comité organisateur et se détaillant comme suit :

Prévision budgétaire Lourdes en fleurs 2018

Revenus 01.23474.000	Budget 2018
Commandite Véronique Hivon	500.00 \$
Commandites	<u>6 000.00 \$</u>
Total	6 500.00 \$
<hr/>	
Dépenses 02.70156.459	
Prix divers	2 200.00 \$
Frais des juges	650.00 \$
Circulaire (à la municipalité)	- \$
Imprimerie (à la municipalité)	- \$
Brochure	2 200.00 \$
Frais de déplacement	350.00 \$
Décorations	200.00 \$
Buffet	900.00 \$
Accessoires du buffet	100.00 \$
Vin	150.00 \$
Permis de réunion	45.00 \$
Poste (brochure, circulaire et inscription)	<u>600.00 \$</u>
Total	7 395.00 \$
<hr/>	
Contribution de la Municipalité	895.00 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.12- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité Lourdes en saveurs 2018

ATTENDU QUE le comité d'organisation de l'activité a préparé les prévisions budgétaires nécessaires à la tenue de l'évènement;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-218

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la présentation de l'activité Lourdes en saveurs, ainsi que le budget de revenus et de dépenses, tel que déposé par le comité organisateur et se détaillant comme suit :



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Prévision budgétaire Lourdes en saveurs 2018

Revenus 01.23474.000	Budget 2018
Location de kiosques	700.00 \$
Total	700.00 \$
<u>Dépenses 02.70156.459</u>	
Refaire pancarte d'accueil 3 X	800.00 \$
Poste	230.00 \$
Impression	265.00 \$
Publicité pancarte	50.00 \$
Fournitures diverses	500.00 \$
Total	1 845.00 \$
Contribution de la Municipalité	1 145.00 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.13- Ajout à la politique du camp de jour : modalités de remboursement

ATTENDU la résolution n° 2014-05-183 sur la création d'une politique relative au camp de jour;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des modalités de remboursement de frais d'inscription à ladite politique;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-219

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal procède à la modification de la politique relative au camp de jour de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes par l'ajout de modalités de remboursement :

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité, moins des frais d'annulation de 25 \$, dans le cas d'une annulation avant le 31 mai.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes remboursera les jours restants jusqu'à la fin du camp de jour, moins les frais d'annulation de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.14- Regroupement des offices municipaux – Recommandation favorable à la fusion

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Crabtree, N-D de Lourdes, St-Ambroise, St-Charles-Borromée, Ste-Mélanie, St-Paul et St-Thomas ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;



ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Crabtree, N-D de Lourdes, St-Ambroise, St-Charles-Borromée, Ste-Mélanie, St-Paul et St-Thomas un projet d'entente de regroupement des sept offices d'Habitation totalisant 98 unités et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-220

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Crabtree, N-D de Lourdes, St-Ambroise, St-Charles-Borromée, Ste-Mélanie, St-Paul et St-Thomas suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.15- Regroupement des offices municipaux – Nomination d'un représentant au Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

ATTENDU QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU QU'un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation);

ATTENDU QU'un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ;

ATTENDU QU'un représentant nommé par la Municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-221

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal recommande la nomination de M^{me} Claire Sarrazin pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.16- Achat de trois lumières de rue – Philips

ATTENDU QUE trois lumières de rue avaient été installées à différents endroits sur le territoire de la municipalité afin d'en faire l'essai;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE ce type de lumière de rue offre un éclairage au LED qui consomme moins d'énergie;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-222

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 679,20 \$, plus les taxes applicables, afin de conserver les lumières de rue en place et d'en faire l'achat auprès de la compagnie Lumen, distributeur de produits Philips.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.17- Nettoyage du cours d'eau Chaloupe – Avis de travaux au MDDELCC - Mandat à Ghyslain Lambert ing.

ATTENDU QUE suite aux travaux de nettoyage de fossés le long de la rue Papineau, la Municipalité doit procéder à un nettoyage d'une partie du cours d'eau Chaloupe afin que l'eau se draine correctement;

ATTENDU QUE ce nettoyage de cours d'eau entraîne la production d'un avis de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-223

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal mandate l'ingénieur Ghyslain Lambert à préparer la demande au MDDELCC, pour un montant de 1 500,00 \$, plus les taxes applicables, incluant la prise de niveaux du cours d'eau actuel jusqu'à ce que le ponceau du chemin se vide, un plan des élévations et la préparation du formulaire requis par le Ministère.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.18- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose - Paiement à Excavation Normand Majeau inc.

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose sont complétés;

ATTENDU QUE le montant total des travaux s'élève à 202 748,33 \$, plus les taxes applicables;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la facture reçue n° 004008 de Excavation Normand Majeau inc. comprend une retenue de 5 %, au montant de 10 137,42 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-224

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 004008, au montant de 192 610,91 \$, plus les taxes applicables, à Excavation Normand Majeau inc., et ce, sur la recommandation du paiement présentée par Ghyslain Lambert, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.19- Réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose - Paiement à Ghyslain Lambert ing.

ATTENDU QUE par la résolution 2017-09-263, le conseil municipal a donné le mandat de confection de plans et devis et de surveillance des travaux de réfection de la rue Papineau et d'une partie du rang Sainte-Rose à l'ingénieur Ghyslain Lambert;

ATTENDU la facture reçue de l'ingénieur Ghyslain Lambert puisque les travaux de surveillance de chantier sont complétés;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-225

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture NDL003, au montant de 7 800,00 \$, plus les taxes applicables, à l'ingénieur Ghyslain Lambert pour les services professionnels rendus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.20- Abrogation de la résolution n° 2018-06-172

2018-07-226

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 2018-06-172.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers



11.21- Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe – Nouveau contrat

ATTENDU QUE, par la résolution n° 2017-12-394, le conseil municipal a procédé à la nomination de M^{me} Annie Pellerin à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 8 janvier 2018;

ATTENDU QUE la période de probation de madame Pellerin devait se terminer le 8 juillet prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite accorder du temps additionnel à madame Pellerin pour lui permettre d'acquérir ses nouvelles connaissances au niveau de la direction générale;

ATTENDU QUE le conseil municipal et M^{me} Annie Pellerin ont convenu d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée à partir du 9 juillet jusqu'au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-07-227

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la mairesse et la pro-maire à signer un nouveau contrat de travail avec M^{me} Annie Pellerin.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Annie Pellerin.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

2018-07-228

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 54.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière